

Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission sur les finances et l'administration (volet agglomération)

Le 6 novembre 2015 à 11 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Alan DeSousa, président
M. Guillaume Lavoie, vice-président
M. Georges Bourelle
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Yves Gignac
M. Richard Guay
Mme Justine McIntyre
M. Sylvain Ouellet
Mme Laura-Ann Palestini
M. Dominic Perri

COMMISSAIRE ABSENT

M. Peter Trent, vice-président

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 11 h 10. Une personne est présente dans la salle. Il s'abstient donc de présenter les membres de la commission.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gignac, appuyée par M. Lavoie, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Délibérations finales et adoption des recommandations portant sur l'étude du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018

M. DeSousa énonce que l'adoption des recommandations mettra un terme à l'étude publique qui s'est déroulée pendant six jours ouvrables et non consécutifs, du 23 octobre au 6 novembre 2015. Pendant cette période, les membres ont pris connaissance du PTI 2016-2017-2018 de la Ville, de ses services de même que de certains organismes relevant de son cadre budgétaire.

Par ailleurs, des recommandations ont été élaborées en huis clos, en séance de travail les 4 et 6 novembre derniers. Le président requiert auprès des membres d'être dispensé de la lecture de ces recommandations puisqu'ils sont bien au fait de celles-ci et ainsi pouvoir les adopter en un bloc. Cette proposition est acceptée.

Ainsi, les recommandations déposées à l'issue de l'étude publique du PTI 2016-2017-2018 s'énoncent de la façon suivante :

Il est proposé par M. Bourelle, secondé par M. Gignac, d'adopter les recommandations.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

R-1

Que le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent les prévisions du PTI 2016-2017-2018 de la Ville de Montréal et de la Société des transports de Montréal ;

ADOPTÉE à la majorité, dissidences de messieurs Guillaume Lavoie et Sylvain Ouellet.

Sur une proposition de Gignac, appuyée de M. Lavoie, les recommandations **R-2** à **R-25** sont ADOPTÉES à l'unanimité des membres.

R-2

Que le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent dorénavant le PTI au plus tard au mois de septembre de chaque année, à l'exception des années où sont tenues les élections

générales municipales, de façon à permettre de procéder au lancement des appels d'offres dès le début de l'année suivante et de permettre aux unités d'affaires et aux arrondissements d'obtenir de meilleurs taux de réalisation ;

Que, dans le cas des années où sont tenues des élections générales municipales, que le PTI soit étudié et adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération formés à la suite de ces élections ;

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

R-3

Que l'Administration identifie, pour chaque catégorie d'actifs, les projets et les programmes prioritaires et des objectifs de réalisation ;

R-4

Que la commission soit consultée, en séance de travail, au moment de l'élaboration du PTI et du budget, en amont des études publiques à réaliser annuellement ;

Considérant que les budgets du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal représentent 40 % des budgets de la Ville,

R-5

Que le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal présentent leurs PTI et leurs budgets devant cette commission, et ce, sans égard à ce que leurs budgets et leurs PTI soient transférés, attribués ou gérés par d'autres services municipaux ;

Considérant l'importance pour les citoyens et les élus de pouvoir suivre l'évolution des projets, en plus des dépenses réalisées chaque année,

R-6

Que, dans les présentations du PTI des services municipaux et autres organismes à la commission, que soient indiquées l'évolution de leurs investissements sur une base décennale, les variations et les modifications de montants par rapport aux années précédentes et que soient aussi présentés les projets des années précédentes qui ont été retirés.

Spécifiquement, qu'il soit indiqué pour chacun des projets et des programmes :

- l'année du début du projet (année de sa première inscription au PTI),
- une évaluation sommaire à savoir si le projet est, selon l'échéancier original, en retard, à temps, en avance ou abandonné ainsi qu'une justification à cet effet,
- le total des sommes budgétées et investies pour chacune des années antérieures ;

R-7

Que l'Administration poursuive la croissance du paiement au comptant des immobilisations (PCI) dans le but de contribuer à la réduction de la dette ;

R-8

Que l'Administration s'engage à réduire de façon importante d'ici trois ans la rémunération d'employés à même les fonds du PTI en prenant les moyens nécessaires afin d'y arriver et qu'elle dépose aux conseils municipal et d'agglomération des rapports trimestriels sur l'évolution du personnel capitalisé ;

R-9

Que l'Administration dépose une étude d'analyses de sensibilité (sensitivity analysis) ainsi qu'un plan de contingence relatif au fait qu'en augmentant les emprunts (la dette nette), elle s'expose davantage à risque face à une hausse des taux d'intérêt considérant les impacts de ces derniers sur les budgets de fonctionnement des services, du conseil municipal et du conseil d'agglomération ;

R-10

Que l'Administration mette en place un fonds dédié au transport actif et collectif ;

R-11

Que le temps alloué aux services municipaux et autres organismes pour les présentations à la commission soit établi en tenant compte des montants des PTI, de façon à laisser plus de temps aux unités d'affaires qui présentent les PTI ayant les montants les plus importants, plus spécifiquement le Service de l'eau et le Service des infrastructures de la voirie et des transports (au moins 2 h 30 chacun) ;

R-12

Que l'Administration élabore des objectifs, comprenant aussi des éléments de mesure, relatifs au retour sur l'investissement ou l'amélioration du service rendu, ce qui permettrait une évaluation de la rentabilité et de l'efficacité des projets et des programmes du PTI ;

Considérant que les services centraux et les arrondissements ont établi des programmes cofinancés, selon un partage de 80% pour les services centraux et de 20% pour les arrondissements,

Considérant que ces programmes visent le plus souvent la réfection et la construction d'infrastructures majeures comme les arénas et les installations aquatiques,

Considérant qu'il s'agit, au final, d'édifices appartenant et dédiés à tous les Montréalais et Montréalaises,

Considérant que l'exclusion ou la modulation de la formule de calcul des travaux connexes ou rendus nécessaires relatifs aux travaux sur l'infrastructure principale peut représenter des dépenses proportionnellement plus élevées pour les arrondissements et que cela peut créer un frein à la capacité de participer au programme,

Considérant l'importance d'augmenter la cadence de réalisation du PTI et de la mise à niveau d'infrastructures témoignant souvent d'un taux de vétusté critique,

R-13

Que l'application des programmes cofinancés avec les arrondissements (programmes 80/20) soit simplifiée et que la formule générale de cofinancement s'applique à tous les travaux connexes rendus nécessaires pour ladite infrastructure ;

R-14

Que l'Administration revoie sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public ;

R-15

Que dans les fiches des projets et des programmes du PTI, on puisse identifier tous les arrondissements touchés ;

R-16

Lorsqu'il y a des réorganisations dans les unités d'affaires, que l'ancien et le nouvel organigramme soient inclus dans les présentations ;

Considérant que le Plan de développement durable de la Ville a plusieurs cibles mesurables, dont l'augmentation de la canopée de 20% à 25% d'ici 2025,

Considérant que l'atteinte de ces cibles n'est possible que par la réalisation de plusieurs projets et programmes inclus au PTI,

Considérant que la fréquence de suivi de ces indicateurs est insuffisante pour évaluer l'impact réel des programmes et des projets sur nos cibles,

R-17

Que le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal prenne les moyens afin d'évaluer la situation actuelle de la canopée et présente l'évolution de cet indicateur pour les années antérieures. Également, que ce service indique la fréquence où sera prise cette mesure d'ici 2025 ;

R-18

Que les fiches de projets PTI soient déposées sur le portail des données ouvertes ;

R-19

Que l'Administration poursuive et augmente les sommes disponibles pour l'acquisition, le développement et l'intégration des milieux naturels et des mosaïques locaux dans le but ultime de créer un réseau de promenades urbaines entre les grands parcs et les petits parcs, le cas échéant ;

R-20

Que le passif de la Ville soit présenté comprenant notamment, le passif environnemental et la désuétude des infrastructures et des immeubles (déficit d'entretien) reliés aux actifs et obligations de la Ville ;

R-21

Que l'Administration dresse et fournisse à la commission une liste des services, incluant leur budget, ayant la responsabilité de livrer des services inter-unités ou inter-arrondissements (marquage, éclairage, dératissage, etc.) et administrativement localisés au sein d'un arrondissement et que ces unités d'affaires présentent également leurs PTI devant la commission ;

Considérant que la Ville de Montréal cumule du retard en ce qui concerne l'environnement et la collecte et la valorisation des résidus domestiques,

Considérant que la Ville de Montréal continue à enfouir un trop grand pourcentage des résidus domestiques qui ne sont pas des déchets ultimes,

Considérant que le programme de recyclage stagne et que les programmes de collecte de compost tardent à être mis en place, en plus des problèmes liés aux encombrants (TIC, RDD, et CRD) qui ne sont présentement pas traités adéquatement, faute de programmes et faute d'installations,

R-22

Que l'Administration accélère la mise en place des infrastructures qui permettront aux citoyens d'avoir un comportement consciencieux par rapport au tri et à l'élimination des résidus domestiques ;

R-23

Que le Service de l'eau prévoit notamment des bassins de rétention pour éviter des surverses et de meilleurs systèmes de captation et de filtration de l'eau, et ce, avant que cette dernière n'arrive dans les égouts ;

R-24

Dans la perspective de changements climatiques, que chaque service analyse les impacts de cet enjeu sur ses opérations et les actifs qu'il gère et formule les mesures d'adaptation et de mitigation en conséquence ;

Considérant l'importance du déficit d'entretien accumulé par la Société de transport de Montréal (STM),

Considérant les importants besoins en transport en commun requis à la Ville de Montréal pour réduire la congestion et atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre sur le territoire,

Considérant le faible taux de réalisation du PTI de la STM, taux qui a d'ailleurs été dénoncé par le ministre québécois de la Métropole,

Considérant le manque actuel de flexibilité pour transférer des PTI non utilisés qui permettraient d'accélérer des projets existants ou d'en implanter de nouveaux, de même que l'absence de surprogrammation pour compenser les projets en retard ou abandonnés,

R-25

Que la STM augmente significativement son taux de réalisation.

4. Période de questions et de commentaires du public

Aucun objet.

5. Période de questions et de commentaires des membres de la commission

Il est demandé à la secrétaire recherchiste de regrouper les recommandations par thèmes dans le rapport final qui sera déposé aux deux conseils.

6. Levée de l'assemblée

Au terme de cet exercice, le président de la commission a remercié tous les membres de leur collaboration et pour leurs efforts déployés pendant la tenue de la consultation publique et des séances de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 20, sur une proposition de M. Gignac, appuyée par M. Perri.

ADOPTÉ LE : 27 NOVEMBRE
2015

« original signé »

« original signé »

Alan DeSousa, FCPA, FCA
Président

Diane Côté
Secrétaire recherchiste